

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

10 juillet 2017

## **SFC – 2017 – Accord AMF-SFC de reconnaissance mutuelle de fonds – Circulaire AMF – Exigences et procédures**

2017 - Accord AMF-SFC de reconnaissance mutuelle de fonds - Exigences et procédures AMF de reconnaissance mutuelle de fonds de Hong Kong

 Télécharger le contenu

**Mots clés**

SUPERVISION

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02